

Ville d' **ANTONY**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2013

Le 12 décembre 2013, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 6 décembre 2013, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme ZERAH, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, M. SIMON, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, Mme DUMOULIN, M. MOHAMMEDI, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU, Mme BATTU, M. EDOUARD.

ETAIT ABSENTE : Mme PEGANG

Mme MESSAOUDI est désignée comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UN AVENANT N°6 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SOCIETE SCHINDLER- LOT 2 : MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DE RIDEAUX ELECTRIQUES OU MANUELS DE DIVERS SITES DE LA VILLE D'ANTONY AFIN D'AJOUTER UN NOUVEL EQUIPEMENT.
- NOMINATION ET PAIEMENT D'UN AVOCAT- CONTENTIEUX DE PERSONNEL- POUR UN MONTANT DE 1 291.68 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION PASSEE AVEC LA SOCIETE EDEN'SKATE DEFINISSANT LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET DE CONTROLE DES EQUIPEMENTS DU SKATE PARK SITUE RUE DU PONT DE PIERRE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 650 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE LOCALE D'ANTONY POUR DEFINIR LES MODALITES ET CONDITIONS D'UNE COOPERATION DANS LE CADRE DE LA FETE DE LA SCIENCE LES 12 ET 13 OCTOBRE 2013 POUR UN MONTANT DE 1 000 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN MINIBUS AU PROFIT DE LA VILLE PAR LE COLLEGE ANNE FRANK D'ANTONY.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION APRAHM-FAM ALTERNAT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS PAUL ROZE ET DE LA SALLE DU FOYER SOLEIL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CERCLE TAÏ JI QUAN DE LA TRADITION CHEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES AGEFA D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ALESIA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE HENRI LASSON AU PROFIT DE LA COMPAGNIE LE FEU FOLLET POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE L'AMICALE PHILATELIQUE DE LA RIVE DROITE (APRD) D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS E-KAWALUDE DE GESTION DE LA MAISON DES JEUX ET DE LA LUDOTHEQUE AVEC LA SOCIETE DYADE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 825.24 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SENIOR D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA MAITRISE DES HAUTS DE SEINE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT GRATUIT EN DATE DU 5 OCTOBRE 2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LES ATELIERS DU CHATEAU SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE INDEPENDANT JEAN-CLAUDE EYMERY POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 2 352 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LES ATELIERS DU CHATEAU SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE INDEPENDANT ISABELLE THUREAU POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 5 040 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LES ATELIERS DU CHATEAU SARRAN AVEC LA COMPAGNIE D'OPHEE POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 18 480 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LES ATELIERS DU CHATEAU SARRAN AVEC LE PRESTATAIRE INDEPENDANT LOUIS DUBESSAY POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 12 342 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LES ATELIERS DU CHATEAU SARRAN AVEC L'ASSOCIATION SCENES ET TOILES POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 62 160 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES POUR LES ATELIERS DU CHATEAU SARRAN AVEC L'ASSOCIATION KOKORO POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 6 888 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CHŒUR CRESCENDO POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 17 AVENUE DE LA RESIDENCE A ANTONY AU PROFIT DE LA FEDERATION DU CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE LA FONTAINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE SECTION AZ N°138 DESTINE A L'ACCUEIL DE MALADES DU CENTRE HOSPITALIER ERASME SUIVIS PAR DES PROFESSIONNELS DU 21^{EME} SECTEUR DE PSYCHIATRIE GENERALE DES HAUTS DE SEINE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAUY « COMITE SUD92 » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU 2CV CLUB 92 D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ROIMAT CLUB POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DE LA SALLE FRANCOIS MOLE AU PROFIT DU CLUB PHILO D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES SCOUTS VIETNAMIENS DE FRANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU SECOURS POPULAIRE SECTION D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UT-92 POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DE L'O.T.S.I. (OFFICE DU TOURISME-SYNDICAT D'INITIATIVE) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AMUNA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX SIS 6 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY (LOT ES-4) AVEC LA SOCIETE MOSAIC CONCEPT POUR UN MONTANT MENSUEL DE 266.66 EUROS ET DE 122.66 EUROS DE CHARGES MENSUELLES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 17 PLACE DE LA RESIDENCE A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DANSE ROCK ASSOCIATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DE L'AMICALE FRANCO-ASIATIQUE PARIS-SUD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ZALKADANSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE COMMUNALE SISE 17 PLACE DE LA RESIDENCE A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VIVRE A LA FONTAINE SAINT-EX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE CONCERNANT LES MODALITES D'INTERVENTION ET DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE POUR LA STRUCTURE 123 MALINS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ANTONY BERNY CYCLISTE POUR LA GESTION ET L'ACCUEIL DE SES ADHERENTS.
- ADOPTION D'UN MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES RELATIF A LA MAINTENANCE ET A L'ASSISTANCE DU PROGICIEL DE GESTION DES TEMPS CHRONOGESTOR AVEC LA SOCIETE GFI CHRONOTIME POUR UN MONTANT ANNUEL MINIMUM DE 17 000 EUROS ET UN MAXIMUM DE 55 000 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX SIS 6 AVENUE LEON HARMEL A ANTONY (LOT RDC-1) AVEC LA SOCIETE RBBM MEDICAL POUR UN MONTANT MENSUEL DE 86.67 EUROS ET DE 21.67 EUROS DE CHARGES MENSUELLES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION D'UNE PRESTATION DE DANSE URBAINE LORS DES PORTES OUVERTES AU 11/ESPACE JEUNES - ORGANISEE LE SAMEDI 5 OCTOBRE 2013 POUR UN MONTANT DE 195 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE URBAINE DU 21 AU 25 OCTOBRE 2013 AU COMPLEXE SPORTIF ERIC TABARLY POUR UN MONTANT DE 650 EUROS TTC.
- NOMINATION ET PAIEMENT D'UN AVOCAT - DOSSIER DESHAYS ET POURVOI EN CASSATION - POUR UN MONTANT DE 3 659.76 EUROS TTC
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE ANNEXE LA FONTAINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE FRANÇAIS EN PARTAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CLUB DE GO D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION COMPAGNIE LAPALM POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE LA MAIRIE ANNEXE LA FONTAINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA DANSE DES MOTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GUILLEBAUD POUR TOUS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION A.V.F. ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VIS A VIES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES RABATS S'AMUSENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DYNAMIC GUILLEBAUD POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SITUE 1 PLACE FIRMIN GEMIER AU PROFIT DU CERCLE CULTUREL ARTISTIQUE ANTONIEN (C.C.A.A.) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX SITUES 96 RUE ADOLPHE PAJEAUD AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CERCLE CULTUREL ARTISTIQUE D'ANTONY (C.C.A.A.) POUR L'ANNEE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CREARTAMIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LOOP PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2013 POUR UN MONTANT DE 10 550 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE DEUX SALLES ET D'UN BUREAU SITUES A L'ESPACE JEUNES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION IFAC POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION GENERALE BAFI DU SAMEDI 19 AU SAMEDI 26 OCTOBRE 2013 INCLUS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT DES MEDIATHEQUES A LA BASE DE DONNEES LEKIOSQUE.COM AVEC LA SOCIETE LEKIOSQUE.FR POUR UN MONTANT ANNUEL DE 4 700 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 2 JUILLET 2012 AVEC L'IERE POUR L'ORGANISATION D'INTERVENTIONS AU SEIN DU GROUPE RESSOURCES POUR MODIFIER LE CALENDRIER D'INTERVENTION.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'OCCUPATION D'UNE SALLE ET L'HEBERGEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DES PAGES « SANTE ACTIVE 92 » AYANT DORENAVANT LA DENOMINATION « PREVENTION SANTE 92 » CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTS DE SEINE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION JYOTI POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE FRANCOIS MOLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DANSE ROCK ASSOCIATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DINAMIC MEDIATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AVEL HA LANV » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DES PISCINES LIONEL TERRAY ET IRIS POUR L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE THEATRE FIRMIN GEMIER/LA PISCINE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT CONCERNANT LES CONCERTS CLASSIQUES POUR LA SAISON MUSICALE 2013/2014.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DU 20 AOUT 1990 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION A.V.F. ANTONY CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE LA FONTAINE AFIN DE MODIFIER LES HORAIRES D'UTILISATION.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION DU 11 SEPTEMBRE 1990 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION A.V.F. ANTONY CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU FOYER SOLEIL AFIN DE MODIFIER LES HORAIRES D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DANSE AVEC ELENA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL SIS 1 PLACE FIRMIN GEMIER A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER DES HAUTS DE SEINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ACPPAV POUR UN APPRENTI AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE POUR UN MONTANT DE 3 900 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'AFORP POUR UN APPRENTI AU SERVICE BATIMENTS POUR UN MONTANT DE 12 150 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE CONCERNANT LES MODALITES D'INTERVENTION ET DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES CENTRES MUNICIPAUX DE LOISIRS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LIGNE DE MIRE POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE DANSE EN DIRECTION DES JEUNES DU QUARTIER DU NOYER DORE POUR UN MONTANT DE 9 165 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION LE GOLF DE L'YVETTE ET LA VILLE D'ANTONY POUR L'ORGANISATION D'UNE DEMI-JOURNEE GOLF DANS LE CADRE DES STAGES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR UN MONTANT DE 375 EUROS.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL DE L'ESPACE PAJEAUD AU PROFIT DE L'ANTENNE ANTONY A VELO DE L'ASSOCIATION MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AL-AMAL.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE LA SA D'HLM PIERRES ET LUMIERES POUR UN MONTANT DE 30 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE 22 RUE MIRABEAU (SECTION BG N°208) A ANTONY D'UNE SUPERFICIE DE 339 M² AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU SECOURS CATHOLIQUE D'ANTONY « LA PAUSE ».
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT LORS DE LA JOURNEE DE COHESION DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS DU SAMEDI 16 NOVEMBRE 2013 POUR UN MONTANT DE 400 EUROS.
- ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA RECONSTRUCTION DES RUES DU SOLEIL LEVANT ET RENE ROECKEL- LOT 1 : DETECTION, GEOLOCALISATION ET MARQUAGE PIQUETAGE DES OUVRAGES SOUTERRAINS A LA SOCIETE NEOCONCEPT POUR UN MONTANT DE 33 610 EUROS HT - LOT 2 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS A LA SOCIETE SOTRAVIA POUR UN MONTANT DE 490 630.64 EUROS HT.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC ACCORD D'IDEES POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2013 POUR UN MONTANT DE 3 165 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE CONCERNANT LES MODALITES D'INTERVENTION ET DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT CONCERNANT LE SERVICE PREVENTION ET COHESION SOCIALE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL DU CENTRE LIONEL TERRAY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION APRAHM FAM ALTERNAT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DE L'ECOLE VAL DE BIEVRE AU PROFIT DU CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE POUR TOUT-PETITS ELISABETH DE LA PANOUSE DEBRE.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC HELDER MOUTINHO LDA POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 28 MARS 2014 POUR UN MONTANT DE 4 375 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES A L'ECOLE MATERNELLE VAL DE BIEVRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES PETITS CASTORS DE LA BIEVRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE RUE DU MONT BLANC- LOT 13 : MOBILIERA A LA SOCIETE SOUVIGNET POUR UN MONTANT DE 21 719.22 EUROS HT.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE RUE DU MONT BLANC- LOT 6 : SERRURERIE A LA SOCIETE LABER METAL POUR UN MONTANT DE 202 972 EUROS HT- LOT 15 : CVC, PLOMBERIE, SANITAIRES, A LA SOCIETE CHARPENTIER POUR UN MONTANT DE 329 648.45 HT.
- ADOPTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCES DE LA VILLE : LOT 1 - DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES A LA SMACL POUR UNE PRIME DE 0.44 EUROS HT AU M² - LOT 2 - RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES A LA SMACL POUR UNE PRIME DE 0.11 % HT DE LA MASSE SALARIALE - LOT 3 VEHICULES ET RISQUES ANNEXES A LA SMACL POUR UN MONTANT ANNUEL DE 118 202.90 EUROS TTC - LOT 4 - NAVIGATION DE PLAISANCE INFRUCTUEUX ET LOT 5 - TOUS RISQUES EXPOSITIONS A LA SOCIETE SARRE ET MOSELLE REPRESENTANT LA COMPAGNIE HISCOX POUR UN TAUX A 0.33 POUR 1 000 TTC DE LA VALEUR A ASSURER.
- ATTRIBUTION A LA SOCIETE DETECT RESEAUX 92 DU MARCHE DE DETECTION GEOLOCALISATION ET MARQUAGE-PIQUETAGE DES OUVRAGES SOUTERRAINS POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 400 000 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX SIS 6-8-10 RUE HENRI POINCARRE ET 5 AVENUE MAURICE RAVEL A ANTONY AVEC LE RAID (UNITE RECHERCHE ASSISTANCE INTERVENTION DISSUASION).
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC CFC FORMATION LE CALYPSO POUR UN MONTANT DE 1 740 EUROS POUR UN INGENIEUR DU SERVICE BATIMENT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE CROUMTEAM POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'I.M.E. DE MASSY POUR UN MONTANT DE 20 EUROS L'HEURE D'UTILISATION.
- ATTRIBUTION A LA SOCIETE SODEXO DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DE REPAS ET GOUTERS DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE POUR UN MONTANT ANNUEL MINIMUM DE 100 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 300 000 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT AVEC LA SOCIETE LEARNORAMA POUR DES COURS EN LIGNE DANS LES MEDIATHEQUES MUNICIPALES D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 5 899 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VIVRE A LA FONTAINE SAINT-EX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RELAIS MINI-SCHOOLS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN PAVILLON COMMUNAL SIS 7 RUE DE MEGEVE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CRYSA LIS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVENUE DES FRERES LUMIERE (LOTS 1 ET 1-1) AVEC LA SOCIETE STORK POUR UN MONTANT MENSUEL DE 2 225 EUROS ET 1 224 EUROS DE CHARGES MENSUELLES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'UN GYMNASSE PAR L'UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS POUR UN MONTANT ANNUEL DE 3 480 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU VOLANT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LA CUISINE POUR LA REPRESENTATION DU SPECTACLE LE ROAD-MOVIE DU TAUREAU BLEU LE SAMEDI 7 DECEMBRE 2013 A LA MEDIATHEQUE ANNE FONTAINE POUR UN MONTANT DE 750 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 6 AVENUE LEON HARMEL - LOT RDC-6 AVEC LA SOCIETE VISIO-PROTECT POUR UN MONTANT MENSUEL DE 143.33 EUROS ET 35.83 EUROS DE CHARGES MENSUELLES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE MADAME JOSETTE GACRY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 MOYENNANT UN LOYER MENSUEL DE 326.37 EUROS CHARGES COMPRISES.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN BUREAU ET D'UNE SALLE DE L'ANCIENNE MAIRIE ANNEXE LA FONTAINE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « VIVRE A LA FONTAINE SAINT-EX » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA REQUALIFICATION DE LA VILLA YVONNE ET CONSTRUCTION D'UN PARC DE STATIONNEMENT - LOT 1 - DETECTION-GEOLOCALISATION ET MARQUAGE-PIQUETAGE DES RESEAUX SOUTERRAINS A LA SOCIETE DETECT RESEAUX POUR UN MONTANT DE 18 222.75 EUROS HT - LOT 2 - DEMOLITION DES BATIMENTS 78 RUE ADOLPHE PAJEAUD A LA SOCIETE COLAS SNPR IDFN POUR UN MONTANT DE 29 750 EUROS HT - LOT 3 - V.R.D. A LA SOCIETE COLAS SACER POUR UN MONTANT DE 299 516.90 EUROS HT - LOT 4 - ESPACES VERTS A LA SOCIETE SN FALLEAU POUR UN MONTANT DE 22 343.30 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVENTIF DE SECOURS DANS LE CADRE DU DEROULEMENT DES INTER ECOLES DE CROSS POUR UN MONTANT DE 536 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU COLLEGE DESCARTES POUR UN MONTANT DE 20 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA PISCINE LIONEL TERRAY ET LA PISCINE DES IRIS POUR LE SERVICE PREVENTION ET COHESION SOCIALE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA PISCINE LIONEL TERRAY ET LA PISCINE DES IRIS POUR L'ATELIER SANTE VILLE.
- ADOPTION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME ANTIVOL DE LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD AVEC LA SOCIETE 3M FRANCE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 399.32 EUROS TTC.

ORDRE DU JOUR

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE-

I - FINANCES –

- DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 : BUDGET VILLE-EXERCICE 2013-

VOTE PAR 35 voix POUR - 09 CONTRE

- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2014 : REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET MOUVEMENTS PROVISOIRES DE DETTE-

VOTE PAR 35 voix POUR - 09 ABSTENTION

- AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES DES ASSOCIATIONS CONCERNEES-

VOTE PAR 42 voix POUR - 02 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

- FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR DES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2014-

- OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A ANTONY HABITAT POUR LA REALISATION DE TROIS EMPRUNTS DESTINES A FINANCER L'ACQUISITION DE SIX LOGEMENTS AU 18 RUE D'ARRAS-

VOTE PAR 41 voix POUR - 03 ABSTENTION

- REMISE GRACIEUSE DE PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME-

VOTE PAR 44 voix POUR

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES –

- APPROBATION DE LA MISE EN CONCORDANCE DES ANCIENS CAHIERS DES CHARGES DU LOTISSEMENT DES FLEURS ET DU LOTISSEMENT DU CLOS DU MOULIN AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME-

VOTE PAR 44 voix POUR

- ADOPTION D'UN AVENANT AU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PASSE AVEC LA SCI DU 8 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC-

VOTE PAR 44 voix POUR

- QUARTIER DU NOYER DORE : ADOPTION DE L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION DE RENOVATION URBAINE-

VOTE PAR 41 voix POUR - 03 CONTRE

- SECTEUR LA FONTAINE : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE REPARTITION FINANCIERE ET DE GESTION PARTAGEE DE LA VOIE DE CHANTIER AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE-

VOTE PAR 44 voix POUR

- COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU DE SEINE NORMANDIE-

VOTE PAR 44 voix POUR

- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE BG N°361 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE MIRABEAU A ANTONY-

VOTE PAR 44 voix POUR

- ACQUISITION PAR LA VILLE DES PLACES DE PARKING EXTERIEURES DU CENTRE COMMERCIAL FONTAINE MOUTON SITUÉES ALLEE DU NIL A ANTONY-

VOTE PAR 44 voix POUR

- ACQUISITION PAR LA VILLE DE DEUX PARCELLES DE 88 M² AU TOTAL CADASTREES O N°228 ET O N°230 NECESSAIRES A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE L'AVENUE ARISTIDE BRIAND A ANTONY-

VOTE PAR 35 voix POUR - 09 CONTRE

- AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR CONCERNANT LE GYMNASSE COSOM SITUÉ 100 RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY SUR UNE PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE SECTION AS 195-

VOTE PAR 35 voix POUR - 09 CONTRE

- TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE PAUL CEZANNE, DE L'ALLEE PIERRE LOTI, DE L'IMPASSE DES SAUBERGEAUX ET DU CHEMIN DES DEMOISELLES MELSON-

VOTE PAR 44 voix POUR

III - TRAVAUX - CONTRATS –

- TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE :

- Adoption de l'avenant n°3 au lot n°4: Menuiseries métalliques et portes sectionnelles passé avec la société STORES ET FERMETURES-
- Adoption de l'avenant n°3 au lot n°11: Electricité passé avec la société SATELEC-
- Adoption de l'avenant n°5 au lot n°13: Matériels spécifiques passé avec la société FROID 77-

VOTE PAR 44 voix POUR

- ADOPTION DE CONVENTIONS FINANCIERES ET DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LE SIPPAREC POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS DIVERS SECTEURS DE LA COMMUNE D'ANTONY- PROGRAMME 2014-

VOTE PAR 35 voix POUR - 09 CONTRE

- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 A LA POLICE D'ABONNEMENT CONCLUE AVEC LA CURMA RELATIVE AU CHAUFFAGE URBAIN DES SEPT SOUS-STATIONS DE LA VILLE D'ANTONY-

VOTE PAR 44 voix POUR

- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LANCER LA PROCEDURE ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE, DE REVETEMENTS DE SOLS, DE FACADES, RAVALEMENT ET ISOLATION, ET DE MACONNERIE/SECOND-ŒUVRE DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY-

VOTE PAR 44 voix POUR

IV – PERSONNEL –

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE REMUNERATION-

VOTE PAR 44 voix POUR

V - EDUCATION –

- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU TRAITE D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE LA VILLE D'ANTONY-

VOTE PAR 41 voix POUR - 03 ABSTENTION

- PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014-

VOTE PAR 44 voix POUR

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE 92 DANS LE CADRE DE SON ACTION AUPRES DES ECOLES DE LA VILLE-

VOTE PAR 44 voix POUR

VI - SPORTS –

- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA CAFETERIA DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT-

VOTE PAR 35 voix POUR - 03 CONTRE - 06 ABSTENTION

VII - AFFAIRES DIVERSES –

- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY-

VOTE PAR 35 voix POUR - 03 CONTRE - 06 ABSTENTION

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DU DISPOSITIF PROTECTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILES POUR L'ANNEE 2014-

VOTE PAR 44 voix POUR

- FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2013 (2EME JURY)-

VOTE PAR 44 voix POUR

- FIXATION DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2013 (2EME JURY)-

VOTE PAR 44 voix POUR

- PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES-

VOTE PAR 44 voix POUR

- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE – ANNEE 2012-
- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) – ANNEE 2012-

- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY-ANTONY-HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2012-

- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) – ANNEE 2012-

- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2012-

- CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU SQUARE DE L'ATLANTIQUE A ANTONY-

VOTE PAR 44 voix POUR

Fin de la séance à 23h00
Antony, le 13 décembre 2013

Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT